

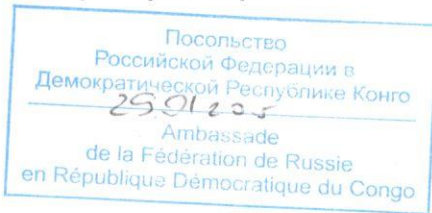
**GROUPE D'ACTEURS
POLITIQUES EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Kinshasa, le 27 janvier 2020

A Son Excellence Monsieur
l'Ambassadeur de la
République française en
République Démocratique du Congo

A KINSHASA/GOMBE

Objet : Transmission de notre Mémorandum à son
Excellence Monsieur le Président de la
République française



04
23 JAN. 2018
Ambassade de France
Réception du Courrier

RECEIVED
EMBASSY
29.01.2020

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons l'honneur de solliciter, par la présente, votre concours pour transmettre le Mémorandum en annexe à son Excellence Monsieur le Président de la République française.

En vous remerciant à l'avance pour le service que vous voudrez rendre à la République Démocratique du Congo, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Groupe

1. VALENTIN MUBAKE *[Signature]*
PRÉSIDENT DU PARTI POLITIQUE ~~DES~~ PEUPLE
2. FLORENTIN MOKONDA BONZA *[Signature]*
PRÉSIDENT DE LA CDC ET DE LA MIC
3. MABAYA GIZI-AMINE *[Signature]*
PRÉSIDENT DE L'ACC (ARC EN CIE) DU CONGO
4. ALAIN JAMIER SETEKOMBA *[Signature]*
PRÉSIDENT MISSION NOUVELLE

C.I : Aux ambassadeurs des pays membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies
accrédités en RDC :

- Etats Unis d'Amérique
- Fédération de Russie
- République populaire de Chine
- Royaume Uni

[Signature]
RECEIVED
JAN 18 ANS'D
STATE DEPARTMENT

**MEMORANDUM A L'ATTENTION
PARTICULIERE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
EMMANUEL MACRON PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE**

CONCERNE : SOLLICITONS VOTRE ACCEPTATION DE PARRAINER, CONVOQUER ET ORGANISER UNE CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO EN VUE DE METTRE FIN A SON AGRESSION, SON OCCUPATION, AU PILLAGE DE SES RESSOURCES NATURELLES ET AU GENOCIDE DU PEUPLE CONGOLAIS

1. RAPPEL DES EVENEMENTS PRECURSEURS

1.1. En 1994, lors d'une nième guerre cyclique de conquête de pouvoir d'Etat entre les tribus Tutsi et Hutu du Rwanda, le monde entier était témoin d'un génocide d'environ 800 mille Tutsi rwandais sur le sol rwandais perpétré par les rwandais eux-mêmes, consécutivement à l'assassinat de deux Présidents Hutus en fonction, en l'occurrence le Président du Rwanda, JUVENAL HABYARIMANA et son homologue burundais CYPRIEN NTARYAMIRA, après que l'avion présidentiel qui les ramenait d'un sommet à Arusha en Tanzanie voisine, ait été abattu peu avant son atterrissage à Kigali.

C'était l'élément déclencheur du génocide tel que relaté successivement par le juge français antiterroriste JEAN-LOUIS BRUGUIERE, le journaliste d'investigation camerounais CHARLES ONANA, l'écrivain journaliste canadienne JUDI REVER, le juge espagnol FERNANDO ANDREU MERELES qui a émis une quarantaine des mandats d'arrêts internationaux visant les dignitaires du nouveau pouvoir de Kigali, le soldat capitaine PAUL BARRIL, dernier survivant de l'équipe militaire française auprès du gouvernement du Président HABYARIMANA.

1.2. Au cours de la même année, à la suite des limites atteintes rapidement par l'opération « turquoise » menée par la France et à la demande expresse de la Communauté Internationale, la République Démocratique du Congo a ouvert ses frontières pour accueillir les populations rwandaises en détresse.

1.3. Ces populations réfugiées ont été bombardées dans les camps où elles étaient cantonnées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et dans leur fuite à l'intérieur du Zaïre, les rescapés, environ 200 mille seront exterminés par les troupes de l'AFDL soutenues par Kigali et Kampala à en croire le rapport de Madame EMMA BONINO, ex commissaire européenne aux droits de l'homme. C'est un 2^{ème} génocide cette fois-ci des Hutus rwandais perpétré sur le sol congolais par les troupes de l'AFDL dont l'histoire n'ose pas parler.

1.4. Le nouveau pouvoir de Kigali a poursuivi ses intentions belliqueuses et hégémoniques, avec l'aide de certaines puissances occidentales et multinationales minières pour chasser MOBUTU à Kinshasa et installer un pouvoir fantoche qui tient les rênes jusqu'à ce jour, 20 ans après, grâce à une mafia politico-militaire qui est en train d'achever ce qui reste de l'Etat congolais.

**MEMORANDUM A L'ATTENTION
PARTICULIERE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
EMMANUEL MACRON PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE**

- 1.5. Une commission d'enquête dépêchée à Kinshasa par le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour examiner les faits graves mentionnés par EMMA BONINO, fut chassée de la RD Congo après avoir été séquestrée à l'hôtel par le nouveau pouvoir fantoche fraîchement installé à Kinshasa par Kigali et Kampala.

Le conseil de Sécurité des Nations Unies a fustigé ce comportement en relevant les entraves de Kinshasa, Kigali et Kampala à l'accomplissement de la mission d'enquête dans son communiqué de presse CS/947 du 13 juillet 1998.

- 1.6. La Sénatrice américaine CYNTHIA MC KINNEY, ancienne envoyée spéciale du Congrès dans la région des Grands Lacs africains s'est maintes fois plainte par écrit auprès des administrations CLINTON et BUSH de l'immobilisme de son pays face aux massacres perpétrés par le nouveau régime de Kigali au Zaïre / RDC, régime bénéficiaire de la formation militaire dispensée par les américains alors que des rapports accablants visaient les activités rwandaises au Zaïre / RDC.

- 1.7. L'agression et l'occupation de la RDC par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi ne sont donc pas une vue de l'esprit encore moins une diffamation. En effet, en mars 2003, consécutivement à une plainte déposée en 1999 par le gouvernement congolais, l'Union Africaine a pris position dans sa déclaration sanctionnant les travaux de la 33^{ème} session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) tenue à Niamey au Niger.

Dans la déclaration précitée, l'Union Africaine qualifie le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi de « pays occupants » et les rend responsables des meurtres, massacres, viols, mutilations et violations graves des droits de l'homme commis en RD Congo au regard de leurs obligations vis-à-vis de la 3^{ème} Convention de Genève de 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre.

De son côté, se servant du Rapport Mapping du panel des Experts des Nations Unies publié en 2010, le Conseil de sécurité des Nations Unies avait entériné la condamnation du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi par l'Union Africaine en rappelant aux « forces étrangères » en 2001 qu'elles devront être tenues responsables des violations des droits de l'homme commises dans les territoires qu'elles contrôlent tout en demandant aux Etats de la région impliqués dans le conflit armé leurs obligations internationales de traduire les responsables en justice afin de permettre aux criminels présumés qu'ils aient à en répondre.

La bataille de Kisangani, ville de la RD Congo en 2000 entre les armées régulières du Rwanda et de l'Ouganda, illustre parfaitement cette occupation.

- 1.8. Depuis 1997, l'agression se renforce et l'occupation s'intensifie à travers le pillage des ressources naturelles du pays soit directement, soit indirectement par le biais des rebellions créées et entretenues par le Rwanda et l'Ouganda sur le sol congolais selon plusieurs rapports documentés de la mission militaire des Nations Unies au Congo, MONUSCO.

**MEMORANDUM A L'ATTENTION
PARTICULIERE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
EMMANUEL MACRON PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE**

Les sociétés multinationales minières ainsi que le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi convoitent l'Est de la RDC, très riche en minerais rares et stratégiques et ont entrepris, selon les récentes déclarations du prélat catholique congolais, cardinal Fridolin Ambongo, de génocider les populations autochtones, les remplacer par les ressortissants du Rwanda, Ouganda et Burundi et ainsi jeter les bases d'une balkanisation de cette partie du pays.

- 1.9. C'est le 3^{ème} génocide, celui des Congolais et de loin le plus horrible que les deux précédemment mentionnés et même le plus horrible de l'histoire contemporaine parce qu'on l'évalue à au moins 10 millions de morts.

Ce génocide, en cours, a commencé en 1996 par la guerre mondiale africaine. Il se poursuit aujourd'hui dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et du Tanganyika.

2. NOTRE REQUETE

- 2.1. La République Démocratique du Congo est le plus grand pays francophone au monde, mais qui est dans un état de déstabilisation depuis octobre 1996 dans l'indifférence totale de la Communauté Internationale représentée au Congo par la MONUSCO durant vingt ans.
- 2.2. La France, pays des droits de l'homme ne peut se résigner à assister à l'agression et l'occupation avérées de la République Démocratique du Congo par certaines puissances occidentales et multinationales minières qui pillent ses ressources naturelles.
- 2.3. La faiblesse du leadership politique à Kinshasa hier tout comme aujourd'hui ne permet pas à la République Démocratique du Congo de faire entendre sa voix.

Une population clochardisée à l'extrême, abandonnée à elle-même par une élite sans idéal, est totalement paralysée pour entreprendre une quelconque revendication.

La France, membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, est bien placée, face à ses intérêts dans la sous-région, pour porter sur ses épaules ce dossier au niveau des Nations Unies, de l'Union Européenne et de l'Union Africaine.

- 2.4. En notre qualité de citoyens de la République Démocratique du Congo, il nous semble légitime de solliciter votre parrainage afin de convoquer et d'organiser une Conférence Internationale sur la République Démocratique du Congo en vue de mettre fin à l'agression, l'occupation, l'exploitation illégale et le pillage de ses ressources naturelles pour déboucher sur une paix sincère et durable entre la République Démocratique du Congo et ses voisins de l'Afrique Centrale.

Les ressources naturelles et stratégiques disponibles en République Démocratique du Congo ne pourraient contribuer au développement de l'humanité que si la République Démocratique du Congo retrouve une stabilité politique et une paix durable sur toute l'étendue de son territoire et vive en harmonie avec tous ses voisins.





**MEMORANDUM A L'ATTENTION
PARTICULIERE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
EMMANUEL MACRON PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE**

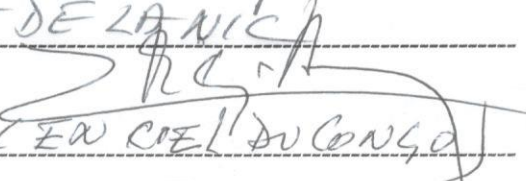
- 2.5. La Conférence Internationale sur le Congo devrait régler au moins les problèmes cruciaux ci-après dont l'exécution sera confiée aux autorités provisoires congolaises dans une transition politique de trois ans :
- 2.5.1. La reconnaissance du génocide des congolais et la mise sur pied d'un tribunal pénal international sur les crimes commis en République Démocratique du Congo par les « forces étrangères d'occupation ».
- 2.5.2. La réaffirmation du principe de l'intangibilité des frontières de la République Démocratique du Congo telles que héritées de la colonisation le 30 juin 1960.
- 2.5.3. La sécurisation du territoire congolais par une force multinationale, plus opérationnelle que l'actuelle MONUSCO en attendant la construction d'une armée nationale et républicaine par des autorités congolaises légitimes issues des élections crédibles sanctionnant la fin de la transition politique.
- 2.5.4. La condamnation du pillage des ressources du sol et du sous-sol congolais et la fixation des mécanismes de contrôle et de réparation pour son éradication.
- 2.5.5. L'organisation des élections réellement libres et démocratiques reflétant le choix du peuple congolais.


Fait à Kinshasa, le 27 janvier 2020

Pour le Groupe

1. VALENTIN MUBAKE 
PRESIDENT DU PARTI POLITIQUE UDPS LE PEUPLE

2. FLORENTIN MOKONDA BONZA 
PRESIDENT DE LA CDC ET DE LA NICD

3. HABAYA GIZI-AMINE 
PRESIDENT DE L'ACC (ARC EN CIEL DU CONGO)

4. ALAIN DANIEL SHEKOMBA 
PRESIDENT MISSION NOUVELLE
